**Pour racheter Ilva, ArcelorMittal vendra six sites en Europe**

ArcelorMittal a reçu le 7 mai le feu vert de la Commission européenne pour le rachat de l'aciérie italienne Ilva, contre la promesse de vendre six de ses sites européens. Les sites de production en France ne sont pas concernés.

Le sidérurgiste et aciériste [ArcelorMittal](http://www.usinenouvelle.com/arcelormittal/" \o "Actualités et news économiques du groupe sidérurgique mondial - L'Usine Nouvelle" \t ") a obtenu le 7 mai l’autorisation "sous conditions" de la Commission européenne pour racheter l’italien Ilva et son aciérie de Tarente, pour un montant de 1,8 milliard d’euros et une promesse d’investissement de 2,4 milliards.

Pour lever le risque de position dominante, ArcelorMittal est prêt à se défaire de six de ses sites en Europe : Liège en Belgique, Piombino en [Italie](http://www.usinenouvelle.com/italie/), Ostrava en République tchèque, Skopje en Macédoine, Galati en Roumanie et Dudelange au Luxembourg. ArcelorMittal proposait de vendre aussi *"plusieurs actifs de distribution en France et en Italie"*. Au total, ce sont un volume de production de 7 millions de tonnes et un effectif de 12 000 salariés qui pourraient changer de mains, presque l’équivalent de l’aciérie  
de Tarente (la plus importante en Europe), où 11 000 salariés produisent 6 millions de tonnes d’acier.

Concurrence préservée

La Commission européenne souligne que *"l’entité issue de la concentration aurait contrôlé plus de 40% de la capacité de production des produits plats en acier au carbone laminés à chaud, laminés à froid et galvanisés dans l’Espace économique européen [l'Europe à 28 plus trois pays, Ndlr], une part de marché bien supérieure à celle de tous ses concurrents en Europe, qu’il s’agisse de*[*Tata*](http://www.usinenouvelle.com/tata/)*Steel, [Thyssenkrupp](http://www.usinenouvelle.com/thyssenkrupp/" \o "News du groupe de sidérurgie allemand Thyssenkrupp sur L'Usine Nouvelle" \t ") ou Voestalpine"*.

L'exécutif européen rappelle qu'il exigeait *"la cession d'un vaste ensemble d'actifs, destinée à préserver une concurrence effective sur les marchés européens de l'acier, au bénéfice des consommateurs et des entreprises"*. *"La Commission a conclu que l'opération envisagée, telle que modifiée par les engagements, ne poserait plus de problèmes de concurrence et préserverait la concurrence sur les marchés européens de l'acier."*

***(Avec Reuters)***